

LE DIX MARS DEUX MIL SIX, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI À LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme HERPIN-POULENAT, M. CHAMBRION, Mme BARBIER, M. LELEU, Adjoints, M.HELLOT, M. RAGUENEAU, Mme PAGE, M.PAILLAT, Mme RUBIN-GENEVRAY, Mme ANDRIEU, M. AMEDRO.

ABSENTS EXCUSES : M. COTILLON, M.GARDIE, Mme SAINT-DENIS

PROCURATIONS : M. COTILLON donne procuration à Mme HERPIN-POULENAT  
M.GARDIE donne procuration à M.CHAMBRION  
Mme SAINT-DENIS donne procuration à Mme BARBIER

SECRETAIRE : Mme BARBIER Dominique

Date de convocation :	05/05/2006	nombre de conseillers	
Date d'affichage :	28/04/2006	en exercice :	14
		Présents :	11
		Votants :	14

Le procès verbal de la dernière réunion du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité et signé.

Madame le Maire propose aux conseillers de rajouter à l'ordre du jour : le retrait des communes du SITEV et de retirer le sujet sur la demande de subvention de la réfection du mur de la place de l'église.

Les conseillers à l'unanimité acceptent cette demande.

#### 1 - ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT

Suite à la démission de Monsieur Choffé, acceptée par M. le Préfet, Madame le Maire propose de procéder à l'élection d'un 3<sup>ème</sup> adjoint pour le remplacer.

#### PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT

L'an deux mil six, le 5 du mois de mai, à 20h 30 les membres du Conseil municipal de la commune de Vétheuil se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers municipaux :

Herpin-Poulenat Dominique  
Chambrion Cyril  
Barbier Dominique  
Leleu Claude  
Hellot Emmanuel  
Ragueneau Daniel  
Page Marie-Claire  
Paillat Dominique  
Rubin-Genevray Jacqueline  
Andrieu Régine  
Amédro Alain

Madame le Maire demande à l'assemblée que les candidats se présentent.

Monsieur Daniel Ragueneau se propose comme candidat.

Madame le Maire après avoir donné lecture de l'article L.2122-7 du CGCT invite les conseillers à procéder à scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Mme Rubin-Genevray et M. Hellot ont surveillé le bon déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	14
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés.....	14
Majorité absolue.....	8

A obtenu :

Monsieur RAGUENEAU Daniel.....14

Monsieur RAGUENEAU Daniel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint.

## **2 - DEFENSE RECOURS DE LA COMMUNE**

Dans le cadre d'éventuelles procédures judiciaires que pourrait engager ou subir la commune, (actuellement un recours contre un arrêté du Maire) Madame le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires, recours à un avocat, services juridiques (de la DDE pour les affaires d'urbanisme) pour défendre la commune, assurer sa propre défense et celle des adjoints et conseillers.

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition et autorise Mme la Maire à avoir recours à un avocat et aux services juridiques compétents pour assurer la défense de la commune, la sienne et celle des adjoints et conseillers.

## **3 - RESERVE PARLEMENTAIRE LOGEMENT ECOLE**

Madame le Maire rappelle la nécessité de rénover l'ancien logement de fonction afin de le louer, et propose de solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire qui permettrait d'aider la commune dans cette dépense.

Cette aide s'élèverait à 50 % du montant HT des travaux.

Le montant des travaux s'élève à 35 415.84 € HT soit 40 071.47 TTC.

Le conseil décide à l'unanimité de solliciter une subvention de 17 707.92 € dans le cadre de la réserve parlementaire, dit que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2006.

## **4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL AUTONOME D'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion, au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :

- Chars
- Nucourt
- Sagy
- Saint-Cyr-en-Arthies
- Fontenay-en-Parisis
- Taverny
- Montreuil -sur-Epte

Et de l'acceptation desdites adhésions par le comité syndical réuni le 25 mars 2006.

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :

- Chars
- Nucourt
- Sagy
- Saint-Cyr-en-Arthies
- Fontenay-en-Parisis
- Taverny
- Montreuil-sur-Epte

Suite à la réunion du 25 mars dernier avec les élus et le syndicat intercommunal d'assainissement autonome, Madame le Maire informe l'assemblée que prochainement les administrés ayant un assainissement autonome devront comme ceux qui sont reliés à l'assainissement collectif s'acquitter d'une taxe d'assainissement qui sera reversée au syndicat par l'intermédiaire de la Lyonnaise des Eaux.

D'autre part les conseillers proposent qu'une information aux habitants soit faite afin de leur indiquer les secteurs auxquels ils appartiennent (collectif ou autonome) ainsi que de les sensibiliser sur les différents produits d'entretien à utiliser afin de ne pas augmenter la pollution.

Par ailleurs, Madame le Maire indique aux conseillers que suite à l'expertise qui a eu lieu le 2 mai 2006 rue de l'Eglise, la Lyonnaise des Eaux doit passer une caméra afin de vérifier la longueur et l'état de détérioration du collecteur et des canalisations.

Il est suggéré de demander aussi à la Lyonnaise des Eaux de sonder les endroits où des sources pourraient s'écouler.

**5 - RETRAIT DES COMMUNES DU SITEV**

Le conseil prend acte et accepte le retrait du SITEV des communes suivantes :

Ambleville  
Arronville  
Le Bellay-en-Vexin  
Berville  
Buhy  
Neuilly-en-Vexin

**INFORMATIONS**

**6.1 Chaudière logement communal :**

Il est envisagé de changer la chaudière du logement communal, celle-ci étant très endommagée.

**6.2 Etude de faisabilité ancien presbytère :**

Le P.N.R. va déléguer un bureau chargé de faire une étude touristique sur la création d'un gîte.

**6.3 Chantier escalier de l'Eglise :**

Les personnes qui travailleront sur le chantier de l'escalier de l'Eglise seront abritées dans l'ancien atelier Gribouille.

**6.4 Réfection du mur de la place de l'église :**

Les associations Notre-Dame de Vétheuil, ainsi que Les Amis de Vétheuil, proposent de subventionner une partie des dépenses qui seront engagées pour la réfection du mur de la place de l'église. Des conseils seront demandés à l'architecte du P.N.R.